

Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de Mme Aurélie HEGETSCHWEILER intitulé « Nyon partout, pour tous ».

Nyon, le 9 avril 2020

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier ce postulat s'est réunie le 11 mars 2021 à la salle de la Bretèche. Étaient présents : Mesdames Aurélie Hegetschweiler, Véronique Bürki (présidente et rapportrice), Messieurs Bernard Ueltschi, Christian Karscher, Stéphane Delley, Philippe Kuratle, Vadim Rochat et Daniel Moreira.

La commission a principalement discuté de la pertinence de ce postulat tant elle est convaincue de son évidence.

Force est de constater que depuis le 12 mai 2014, date de l'acceptation partielle de la réponse municipale du rapport 145, beaucoup de questions manquent cruellement de réponses.

Si, en son temps le Service « Architectures et Bâtiments » a fourni des documents détaillés, fiches de synthèses accessibilités, une liste d'état des lieux d'accessibilité des bâtiments communaux et plans d'actions, la question se pose aujourd'hui de l'application de ces mesures. L'on peut se demander si celles-ci sont toujours d'actualité, voire si elles ont été mises à jour. En effet, sept longues années nous séparent de ces décisions et nous serions en droit de nous demander si ce qui a été, timidement, entamé n'est déjà plus obsolète. Nous ne doutons pas que toutes les nouvelles infrastructures soient conformes à la loi et aux exigences dues à la mobilité pour toutes et tous, toutefois il serait pertinent de prendre connaissance du suivi des mesures promises et si la liste d'état des lieux a été complétée. Un rapport de mise à jour semble plus que nécessaire. Il ne saurait être tolérable que cette problématique ne soit traitée autrement que dans l'urgence.

Lors de la réponse au rapport 145 / 2103, le Service « Travaux-Environnement », et « Mobilité » n'ont fourni aucune proposition quant aux travaux qu'ils entendaient entreprendre en ce sens. Les demandes des postulants paraissent dès lors primordiales. Nous ne pouvons que constater que si aménagements il y a eu, ils sont à peine visibles et, malheureusement pour ceux qui le sont, cela ne leur est pas adaptés. Beaucoup d'imperfections tendent à penser qu'ils ont été conçus pour dire qu'ils existent. « Faire, c'est bien, mais bien faire c'est mieux ». Qu'en est-il des actions, des projets voire des intentions pour que Nyon soit accessible pour tous et par tous ? L'espace public requiert des aménagements conséquents, nous pouvons citer, entre autres, des abaissements de trottoirs peu pensés pour des chaises roulantes, des personnes en béquilles, voire des poussettes. Doit-on rappeler que l'accessibilité aux bâtiments communaux ne commencent pas à l'entrée des immeubles ? Autre exemple, quid des toilettes publiques ? Nous ne pouvons que regretter l'absence de notre ex-collègue M. Bernard Willy qui en avait fait son cheval de bataille, car en effet, pour une

ville de festivals, de cultures en tout genre, il est à constater que certains datent du siècle dernier (sans jamais avoir revu un coup de propre, ou si peu) et que de nouveaux ont été adjoints à des antiquités, car non prévus pour des personnes présentant un handicap (ex : parking Rive-Est).

Conclusion :

La commission insiste fermement sur les points suivants, à savoir de mettre en place un système permettant aux usagers de signaler les difficultés qu'ils rencontrent, de lister les actions (à disposition du Conseil Communal), démarches, entreprises depuis 2014. Elle est en attente d'une volonté forte de la part de la Municipalité, d'une réelle démarche quant au bien-être de tous ses administrés. La commission insiste sur l'urgence d'entreprendre toutes les démarches visant à intégrer tous les aménagements nécessaires, tant au niveau de l'accessibilité aux bâtiments communaux qu'aux cheminements et éléments du domaine public, tel les places de jeux, toilettes publiques, installations sportives, etc.

Ce postulat fait suite à une motion déposée en 2012, de rapports et de maintes interpellations du même ressort. Dès lors, la commission, unanime, demande à la Municipalité de respecter ses engagements antérieurs et de prendre les mesures qui s'imposent sans plus attendre.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat de Mme Aurélie HEGETSCHWEILER intitulé « Nyon partout, pour tous »,

Ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport

La Commission :

Mesdames Aurélie Hegetschweiler, Véronique Bürki (présidente et rapportrice),
Messieurs Bernard Ueltschi, Christian Karscher, Stéphane Delley, Philippe Kuratle, Vadim Rochat et Daniel Moreira.